

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 4 AVRIL 2024****ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE****EXERCICE 2024****RAPPORT**

Provoquée par la crise du Covid, l'inflation mondiale a marqué les années 2022 et 2023, et a été accentuée en Europe par la guerre en Ukraine qui a déclenché une crise de l'énergie. Elle semble devoir se résorber progressivement cette année. Toutefois, les banques centrales restent méfiantes et tardent à amorcer la détente des taux d'intérêt et, de ce fait, la reprise de l'économie n'est pas encore à l'ordre du jour, particulièrement en ce qui concerne le marché de l'immobilier.

Dans ces conditions, l'exercice 2024 restera défavorable pour les finances des collectivités locales, privées des produits des droits de mutation et affectées par les taux élevés des emprunts sur leurs investissements.

Dans ce contexte, la ville d'Antony entend poursuivre la réalisation de son programme d'investissement, grâce à la maîtrise de son budget de fonctionnement. La rigueur épargnera toutefois le personnel auquel elle a décidé de verser la prime de pouvoir d'achat.

1 – Le budget de fonctionnement**1-1 Les dépenses de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement augmente de +5,4% par rapport au compte administratif 2023 : 114,9 M€ contre 109 M€. Cette hausse des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de personnel et des frais financiers.

↳ Les charges à caractère général (Chap. 011) : 21,8 M€ (+1,5%)

Les charges à caractère général (chap. 011) avaient fortement augmenté l'an dernier en raison de l'explosion du coût de l'énergie (gaz et électricité pour + 2 M€), et de la restauration scolaire (+ 0,8 M€). Au total, le chapitre 011 avait progressé de 18,1 M€ à 21,5 M€ (+ 19%).

Cette année, le prix du gaz est en baisse, sans retrouver toutefois, et de loin, le niveau de 2022, et celui de l'électricité se maintient.

La baisse du prix du gaz ainsi que les économies d'énergie générées par les investissements réalisés en 2023 dans la transition écologique et par les changements de comportement permettent de réduire sensiblement la facture énergétique en 2024 :

En €	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024-CA 2023
60612 - Energie - Electricité	1 445 272	1 683 564	2 728 452	2 903 353	2 687 500	-215 853
60613 - Chauffage urbain	178 714	205 619	246 000	211 748	207 513	-4 235
60621 - Combustibles, gaz	677 141	634 538	1 560 000	1 454 784	975 700	-479 084
Dépenses de fluides	2 301 127	2 523 721	4 534 452	4 569 886	3 870 713	-699 173

En revanche, les tarifs des assurances sont en forte hausse (+ 0,14 M€). Par ailleurs, la ville aura à payer en 2024 une assurance dommages-ouvrages pour son projet de médiathèque dans le quartier Jean Zay (+ 0,17 M€).

La poursuite de l'augmentation des dépenses de la restauration scolaire, résultant de l'effet en année pleine de son nouveau contrat, est estimée pour 2024 à 0,2 M€. Par rapport à l'ancien contrat, cela représente un coût supplémentaire de 1 M€ entre 2022 et 2024 pour le chapitre 011.

En €	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024-CA 2023
Contrat de restauration scolaire	1 207 467	1 515 389	2 203 295	2 311 266	2 473 177	161 911

La Ville perd en outre 0,3 M€ de redevances versées par l'entreprise de restauration.

D'autres postes du chapitre 011 augmentent également en lien avec l'inflation et la révision des contrats et marchés, qui continuent encore de produire leurs effets en 2024 : les dépenses de maintenance (+0,2 M€), les dépenses de fournitures (+0,1 M€) et prestations de nettoyage (+0,1 M€).

Certaines prestations sont également en hausse :

- Les dépenses de formation pour les agents de la ville (+0,1 M€)
- Les interventions de l'association Antraide pour la tenue des points écoles
- Les crédits alloués à la police municipale pour des actions de prévention (+50 K€)
- La reprise des activités dans le cadre du jumelage et des relations internationales et européennes (+40 K€)
- Les actions en faveur des mobilités urbaines (+20 K€)
- Les dépenses du cinéma (+34 K€) dans l'hypothèse d'une activité un peu plus soutenue

D'autres postes de dépenses afficheront, en revanche, des baisses :

- Les locations et charges locatives (-82 K€)
- Les dépenses de téléphonie (-18 K€)
- Les remboursements de frais (-20 K€)
- Les impôts et taxes (-36 K€)

↳ **Les charges de personnel (Chap. 012) : 55,5 M€ (+6%)**

Au vu des mesures envisagées par la Ville et des mesures d'évolution salariale décidées par le Gouvernement pour 2024, le budget primitif prévoit une évolution des dépenses de personnel de +6% qui passeront de 52,3 M€ à 55,5 M€.

Les principales évolutions expliquant cette augmentation sont :

- Les mesures gouvernementales (impact du point d'indice, augmentation de toutes les catégories de 5 points, CNRACL, GIPA) : 1 M€
- La Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) pour 0,45 M€ accordée à ses agents par la Ville
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 0,4 M€
- Les créations de postes / suppressions de postes et réduction attendue des vacances de postes : 0,6 M€
- Les créations de poste liées aux nouveaux équipements (crèche et école Jean Zay, US Métro) : 0,5 M€
- Les élections européennes : 0,09 M€
- L'adhésion au Centre National des Œuvres Sociales (+0,2 M€), en remplacement de la subvention auparavant versée à l'Association du personnel (-0,1 M€)

↳ **Les autres charges de gestion courante (Chap. 65 hors FCCT) : 7,3 M€ (+3,5%)**

Les charges de gestion courante passeront de 7,1 M€ en 2023 à 7,3 M€, dont 0,1 M€ de transferts en raison du passage à la M57.

La hausse de 0,1 M€ de ce chapitre est due à l'augmentation des subventions aux associations (+0,1 M€), résultant d'une majoration des subventions aux associations sportives pour 0,1 M€ et du soutien au club de l'US Metro (+ 0,1 M€).

En revanche, l'association du personnel a été dissoute en 2023 (-0,1 M€), remplacée par une adhésion au CNAS nettement plus coûteuse, figurant en charges de personnel (Chap. 012).

La subvention de la Ville à son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui a augmenté de 0,2 M€ l'an dernier est maintenue à 2,7 M€ en 2024, niveau qui lui permettra de développer encore ses activités.

Le financement obligatoire des écoles privées et les autres contributions sont constants (0,5 M€) par rapport à 2023. Il en est de même pour les indemnités des élus (0,5 M€), et l'enveloppe prévue pour les admissions en non-valeur (0,1 M€).

Les dépenses d'informatique en nuage progressent à un rythme régulier (0,45 M€ / 0,43 M€).

Du fait du passage à la M57, la majorité des charges exceptionnelles (Ex. chapitre 67) sont désormais transférées en charges de gestion. Cela représente 0,1 M€ de charges remontées du chapitre 67 vers le chapitre 65.

↳ **Les charges financières (Chap. 66) : 4,4 M€ (+53%)**

Conséquence des décisions des banques centrales en matière de taux, les charges financières de la ville ont fortement progressé sur 2023. Elles continueront d'augmenter encore plus fortement en 2024, la décrue progressive des taux d'intérêt n'étant attendue qu'au second semestre. Il faudra attendre 2025 pour entrevoir les conséquences de la baisse des taux sur les charges financières de la ville.

Dès lors, et malgré une dette avec un taux moyen net qui reste faible (1,53% en 2023), les frais financiers seront en progression sur 2024 (+1,5 M€ par rapport à 2023). Cela résulte des investissements à financer et des nouveaux emprunts mobilisés de ce fait. Indexés sur des taux variables, leur charge diminuera par la suite avec la baisse attendue des taux.

L'augmentation des charges financières résultera aussi d'opérations comptables, portant sur le montant des intérêts courus non échus (ICNE), négatifs en 2023 (-0,2 M€), mais qui seront sans doute positifs (+0,1 M€) en 2024.

↳ **Les charges exceptionnelles (Chap. 67) et les provisions (Chap. 68)**

Le montant total des deux chapitres s'élève à 190 K€, dont 150 K€ d'enveloppe pour faire face à des provisions éventuelles en cours d'année.

Au total, les dépenses communales de fonctionnement, hors péréquations et Fonds de Compensation aux Charges Territoriales (FCCT), devraient passer de 84,1 M€ à 89,2 M€, en hausse de +6,1% (+5,1 M€). Et l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement passera de 109 M€ à 114,9 M€ (+5,4%).

1-2 Les recettes de fonctionnement

↳ **Les impôts et taxes (chap. 731 et 73) : 95,5 M€ (+3,6%)**

Il s'agit du premier poste de recettes de la commune qui s'élèvera à 95,1 M€ en 2024, contre 92,2 M€ en 2023, soit une progression de +2,8 M€ (+3,1%).

en K€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024-CA 2023
Produit des bases	59 540	67 045	71 521	+4 476
<i>dont Taxe foncière bâtie</i>	58 290	64 880	69 178	+4 298
<i>dont taxe foncière non bâtie</i>	63	77	78	+1
<i>dont taxe d'habitation hors majoration</i>	1 188	2 087	1 818	-269
<i>dont majoration de la taxe d'habitation</i>	0	0	447	+447
Rôles supplémentaires	68	29	0	-29
Droit de mutation	4 992	3 859	3 000	-859
Attribution de compensation	19 434	19 434	19 434	+0
Taxes sur l'électricité	1 005	1 290	1 050	-240
Autres recettes fiscales	175	592	536	-56
Total	85 147	92 220	95 541	+3 321

En premier lieu, le produit des impôts locaux progressera de 4,5 M€, en raison de :

- La revalorisation forfaitaire des bases de +3,9% en 2024 (+7,1% en 2023) décidée par la loi de finances.
- Une évolution physique des bases de +0,5%, prenant en compte 60% des bases des nouvelles constructions de 2023 et 40% des bases des constructions de 2021.
- L'institution et la majoration de 30% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires permettant de dégager un produit nouveau de 0,4 M€ en 2024.
- Une augmentation des taux d'imposition de +3%, générant un produit supplémentaire de 1,4 M€, visant à compenser la baisse des droits de mutation, et aussi maintenir un socle de ressources minimum de 15 M€ pour le financement des investissements.

En revanche, la baisse du produit des droits de mutation se poursuivra en 2024, en raison de la paralysie du marché immobilier. Les produits des droits de mutation sont estimés à 3 M€, contre 3,9 M€ en 2023 (-0,9 M€) et 5 M€ en 2022. Leur niveau devrait remonter l'an prochain grâce à la baisse attendue des taux d'intérêt.

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (19,4 M€) est maintenue, en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

La Métropole du Grand Paris (MGP) avait versé une dotation de solidarité communautaire en 2023 (275 M€), au titre d'un soutien à ses communes membres face à l'inflation. Le budget ne retient pas la reconduite de ce versement en 2024.

L'exercice 2023 avait comptabilisé un trimestre supplémentaire de taxe sur l'électricité, en raison d'un changement de mode de gestion. L'année 2024 prévoit donc un montant habituel (1,05 M€).

La taxe de séjour a été instituée à Antony à partir de 2024. Elle devrait apporter une ressource nouvelle de 0,2 M€.

Les autres recettes fiscales (Droits de voirie, publicité, pylônes ...) sont prévues pour des montants habituels (0,3 M€).

↳ **Les produits des services (Chap. 70) : 17,1 M€ (+11,4%)**

Les produits des services devraient s'établir à 17,1 M€ en 2024 contre 15,3 M€ en 2023. Ils se décomposent comme suit :

- Les recettes du stationnement urbain et des parkings (3,9 M€ / 3,4 M€ en 2023), qui bénéficieront des mesures prises l'année dernière
- Les redevances domaniales (1,04 M€ / 1,02 M€ en 2023), en raison d'un nombre encore important de chantiers et d'occupations du domaine public
- Le maintien des recettes liées aux travaux de voirie pour compte de tiers (0,8 M€ / 0,7 M€ en 2023)
- Les recettes des usagers, avec une progression de 1,1 M€, résultant de :
 - l'effet en année pleine (+0,8 M€) des mesures prises en 2023 sur les activités au taux d'effort : CML, périscolaire, séjours, EMS, Château Sarran, etc ...
 - le haut niveau d'activité des structures municipales (+0,3 M€)
- Il convient également de prendre en compte l'ouverture courant 2024 de l'école (20 K€) et de la crèche Jean Zay (20 K€).
- Les remboursements de frais (0,77 M€ / 0,84 M€)

↳ **Les dotations et participations (Chap. 74) : 12,6 M€ (+4,2%)**

L'ensemble des dotations et participations est attendu à 12,6 M€, contre 12,1 M€ en 2023 (+0,5 M€, soit +4%).

La dotation globale de fonctionnement est prévue au même niveau qu'en 2023 (5,6 M€).

Les autres dotations et subventions de l'Etat et de ses établissements sont attendues en légère baisse (-87 K€), l'année 2023 ayant enregistré des subventions plus importantes, concernant le cinéma.

Les allocations de compensation sont stables, à 0,7 M€.

Les subventions du Département seront revalorisées (+3,9%, soit +52 K€), dans le cadre du contrat de développement conclu pour la période 2023-2025.

Les autres subventions, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Petite Enfance, progresseront (+0,5 M€), grâce à une remontée d'activité sur les crèches, mais également à un meilleur barème horaire.

Le montant projeté pour 2024 est de 12,6 M€, soit une progression de 0,5 M€ par rapport à 2023.

↳ **Les revenus des immeubles (Chap. 75) : 4 M€ (3,1 M€ + 0,9 M€ de transfert M57)**

Du fait de l'augmentation du parc immobilier de la ville, notamment sur Antonypole, les recettes locatives et redevances à percevoir connaîtront une progression de 0,3 M€.

Par ailleurs, avec le passage à la M57, ce chapitre intègre désormais une partie des recettes figurant auparavant en recettes exceptionnelles. Cela représente pour 2024 un volume de 0,9 M€ de produits, décomposé comme suit :

- 0,6 M€ de remboursements d'assurances (Dégâts des émeutes)
- 0,3 M€ correspondant au volume habituel de recettes exceptionnelles

↳ **Les produits financiers (Chap. 76) et reprise sur provisions (Chap. 78) :**

La Ville perçoit de l'Etat jusqu'en 2028 un montant de 0,4 M€ au titre du fonds de soutien aux emprunts structurés.

Une enveloppe de 0,15 M€ est prévue pour les reprises sur provisions, à l'identique de la dépense prévue à ce titre.

1-3 Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : 22,8 M€ (+3,7%)

La Ville d'Antony doit reverser au Territoire, via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), les impôts locaux (taxe foncière) perçus pour son compte.

Le montant prévisionnel pour 2024, tenant compte de l'évolution des bases fiscales, se situe à 22,8 M€ (soit +0,8 M€), contre 22 M€ en 2023.

1-4 Les péréquations

Depuis 2012, les communes sont assujetties au Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Cette charge est prévue pour 2024 au même niveau que l'année dernière, soit 1,7 M€.

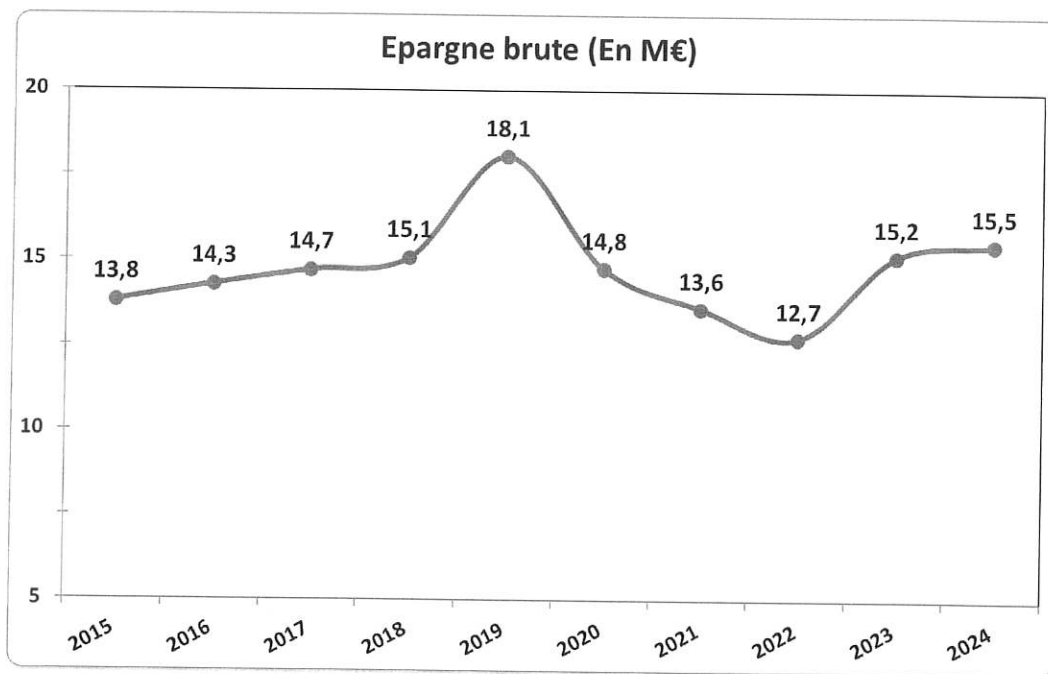
La contribution au Fonds de Péréquation Régionale de la Région Ile de France (FSRIF) est prévue au niveau de 2023 (1,16 M€) dans l'attente de sa notification ultérieure.

Au total, le coût des péréquations imposées à la Ville devrait s'élever en 2024 à 2,9 M€.

1-5 L'autofinancement

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluant de 109 M€ en 2023 à 114,9 M€, et les recettes réelles progressant de 124,2 M€ à 130,4 M€, il en ressort un autofinancement brut,

comparable à celui de 2023 ; 15,5 M€ contre 15,2 M€ (+0,3 M€), ce qui maintient un ratio de désendettement inférieur à 10 ans au 1^{er} janvier 2024.



Il convient néanmoins de préciser que l'exercice 2023 intégrait des éléments non récurrents ou exceptionnels (dotation de la MGP pour 0,27 M€, recettes de taxe d'habitation pour 0,4 M€ et 0,25 M€ de taxe électricité), pour un total de 0,9 M€, ce qui pour une lecture plus fine permet de retraiter l'autofinancement réel 2023 à 14,3 M€.

Il convient de préciser que généralement, les budgets sont établis de manière prudente, leur exécution donnant habituellement des résultats supérieurs.

2 – Le budget d’investissement

Après une année record en 2023, en termes d’investissements réalisés, l’exercice 2024 devrait poursuivre à un rythme comparable la réalisation du programme d’investissement.

Il se traduira par les masses budgétaires suivantes :

-Grands projets : 45,6 M€

-Acquisitions foncières et autres projets : 1,4 M€

-Investissements récurrents : 14 M€

Soit un total de 61 M€

En préambule du rapport détaillant les investissements, il est précisé qu’une programmation sous forme d’autorisations de programme/crédits de paiement sera mise en place dans le courant de l’année pour les opérations les plus importantes.

2-1 - Les grands projets

↳ L’aménagement du centre-ville (7,1 M€)

L’année 2024 verra la fin prochaine des travaux de mise aux normes du parking Firmin Gémier et surtout son ouverture sur la RD 920, qui permettra de désengorger une partie de la circulation du centre-ville (1,9 M€).

Le projet d’aménagement du centre-Ville est entré en phase active de réalisation, rue Auguste Mounié et rue de l’Eglise, intégrant une dimension forte en termes de transition écologique, grâce à de nombreux espaces végétalisés, la plantation de nouveaux arbres, des espaces de circulation apaisés, et laissant une place privilégiée aux piétons et aux modes de circulation doux.

La nouvelle rue Auguste Mounié et la nouvelle rue de l’Eglise devraient être inaugurées en septembre 2024.

↳ Le quartier Jean Zay (6,5 M€)

Alors que se poursuivent la construction des logements par les promoteurs et l’aménagement des espaces publics par Vallée Sud Aménagement, l’école et la crèche, construites par la Ville, sont terminées et ouvriront à la rentrée de septembre. Le parking public devrait aussi ouvrir au début du second semestre.

Il reste à la ville à payer 1,5 M€ pour le parking, l’école et la crèche.

Le lancement des travaux de la médiathèque aura lieu au début du 4^{ème} trimestre pour une livraison prévue fin 2026. Il est inscrit à ce titre 3,7 M€ au budget.

A ce stade, la programmation de ce nouvel équipement, hors dépenses déjà comptabilisées et hors reports, est prévue de la manière suivante :

En M€	2024	2025	2026	2027
Etudes et travaux	3,7	13,0	13,0	3,1
Equipements	0,0	0,7	1,2	0,0

Le budget intègre aussi la contribution de la ville à l'aménagement des espaces publics (0,6 M€) ainsi que la réfection de l'avenue Galliéni (0,35 M€).

↳ Le quartier Pajeaud (3,1 M€)

La Ville va enfin pouvoir verser le solde de sa participation pour la construction de la fosse de plongée (2,5 M€), sitôt la conclusion d'un avenant avec Vallée Sud Grand Paris.

La Ville a engagé les travaux (0,6 M€) visant à reprendre les malfaçons de la fosse, qui ont conduit à sa fermeture en 2020. Ces travaux et les pertes d'exploitation supportées par la Ville seront naturellement couverts par les assurances.

La fosse doit enfin réouvrir au public au 4^{ème} trimestre de cette année.

↳ Antonypole (1,8 M€)

Les études d'aménagement (0,9 M€) du Quartier Antonypole seront poursuivies, avec en perspective la création de la ZAC prévue pour fin 2024, après validation du dossier d'étude d'impact. L'équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics a été désignée fin 2023. Il s'agit comme précédemment d'AUC et de l'atelier Michel Desvigne.

Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la construction du nouveau Centre Malraux seront engagées cette année (0,9 M€).

Son phasage est attendu comme suit (En M€) :

2024	2025	2026	2027	2028	2029
0,9	1,0	9,0	9,0	9,0	1,0

Par ailleurs, la ville va devoir financer la mise en souterrain des lignes à haute tension, en attendant la constitution et le démarrage de l'activité de la future ZAC. Ses paiements prévus sont les suivants :

2023	2024	2025	2026	2027	2028
1,3	0,0	14,1	12,6	12,6	4,2

↳ La transition écologique

La Ville s'est engagée sur un programme de travaux en faveur de la transition écologique, pour lequel 6,6 M€ ont déjà été réalisés en 2023 (+2,6 M€ en reports).

La poursuite de sa mise en œuvre en 2024 couvrira un large éventail d'investissements et de sites :

-Le passage aux leds de l'éclairage public : 0,7 M€

-Le verdissement du parc automobile : 0,5 M€

-Le déploiement de panneaux photovoltaïques : 0,6 M€ (Etudes et travaux pour le groupe scolaire La Fontaine, la crèche La Source, le stade Georges Suant, le centre Lionel Terray, le gymnase Pierre de Coubertin, le centre de vacances de Kerjouanno, le cinéma Le Sélect, l'Hôtel de Ville)

-L'installation de pompes à chaleur : 0,8 M€ (les écoles des Rabats et Blanguernon, le Ram-Rap Souris Verte, la Halte-jeux Pomme d'Api, la crèche la Clé des Champs, le Stade Georges Suant)

-La gestion technique centralisée des bâtiments : 0,7 M€

-La rénovation thermique des bâtiments : 0,7 M€ (Les gymnases des Rabats, Velpeau, les locaux du 24 rue Jeanne d'Arc, l'école élémentaire Blanguernon, le groupe scolaire La Fontaine ...)

-L'installation de stores occultants dans les bâtiments scolaires : 1 M€

-Le programme de circulations douces : 0,14 M€

-Le verdissement des cours d'écoles : 0,3 M€

-Le verdissement des espaces publics : 0,2 M€

Soit un total annoncé de 5,6 M€ en 2024.

Avant le lancement, l'an prochain, du marché global de performance énergétique dans les écoles, ces travaux, contribueront à la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'à la décarbonation des équipements et activités de la Ville, et permettront rapidement de réduire le coût de leur facture énergétique. Le confort d'utilisation de ces équipements s'en trouvera en outre nettement amélioré.

Les engagements de la Municipalité sur plusieurs années devraient se matérialiser sur la base du phasage suivant (en M€) :

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
5,6	7,5	7,5	7,2	7,0	7,0	7,0

↳ L'acquisition des installations de l'US Métro

Le stade de l'US Métro a été acquis par l'entreprise qui a précédé la RATP, en 1928. Depuis cette date, le club de l'US Métro y pratique un certain nombre de sports et les installations du stade ont été le théâtre au fil des décennies de compétitions de haut niveau. Le stade de l'US Métro a été longtemps le seul équipement sportif d'Antony.

Ce stade a contenu jadis un vélodrome, qui a été démoli dans les années 50 et une piscine qui a été également démolie il y a 40 ans.

Il y a une quinzaine d'années, la RATP a vendu trois hectares près du carrefour de la Croix de Berny dans le cadre de l'aménagement de cette place : c'est le quartier de la rue d'Olomouc. Avec le produit de la vente, elle a construit sur le stade de nouveaux équipements : un gymnase moderne, des salles de réunions et des bureaux.

En 2023, la RATP, contrainte par l'évolution de sa structure juridique, a décidé de se désengager de son club, l'US Métro, et de ses équipements sportifs.

Les terrains de football situés au nord du stade ont été proposés à un club parisien, Pitray-Ollier qui jouait jusqu'à présent sur des terrains de football situés près de la Coulée Verte à Châtenay-Malabry.

La ville s'est portée acquéreuse du reste du stade, soit 6,5 hectares. Elle en loue déjà certains équipements, pour les besoins des écoles et des clubs, pour un coût annuel de plus de 40 000 €. Le prix de cette acquisition a été fixé par France Domaine à 16,4 M€.

La ville manque effectivement de terrains de plein air pour le football et le rugby, ainsi que de gymnases.

Elle maintiendra l'identité du club de l'US Métro, qui depuis 1928 fut longtemps l'un des grands clubs français, gagnant de nombreux titres olympiques. Il deviendra un club antonien. La ville restaurera au fil des ans ce stade historique au bénéfice des sportifs antoniens.

↳ La reconstruction du groupe scolaire Anatole France

En prévision de la future reconstruction du groupe scolaire Anatole France, il est nécessaire d'adapter les locaux provisoires qui avaient été utilisés pour le collège Anne Frank pour y accueillir les élèves pendant la phase de travaux. Une enveloppe de 0,75 M€ est prévue à cet effet en 2024 pour ces installations provisoires.

Toutefois, en raison de la multiplication des chantiers imposés par le projet Massy-Valenton dans le quartier Pajeaud, et qui mettraient en danger la circulation des élèves vers l'école provisoire, la ville s'est trouvée dans l'obligation de reporter de deux ans la reconstruction de l'école Anatole France, qui démarrera à la rentrée 2026 au lieu de la rentrée 2024.

Il est inscrit au budget un montant de 0,7 M€ pour terminer les études de maîtrise d'œuvre de la future école.

Cette nouvelle école devrait être programmée selon le calendrier suivant :

2024	2025	2026	2027	2028	2029
1,4	0,0	3,0	10,0	10,0	4,1

↳ Les autres projets stratégiques

La construction du nouveau poste de police municipale sera achevée cette année avec 0,7 M€ de crédits prévus. Situé boulevard Brossolette, ce nouveau bâtiment accueillera aussi le centre de supervision urbain.

La rénovation des vestiaires du stade Velpeau est terminée. 0,3 M€ de crédits y sont consacrés.

Le déploiement de la vidéoprotection sera poursuivi avec 0,8 M€ de crédits et 0,2 M€ pour le génie civil. La poursuite de ce programme devrait nécessiter des enveloppes annuelles comprises entre 0,5 et 0,8 M€ par an, hors génie civil.

La Maison médicale, ouverte courant 2023 rue de l'Abbaye, donnera lieu à quelques derniers travaux (20 K€).

Le solde des travaux correspondant à la construction du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac est également prévu au budget (30 K€).

La rénovation achevée du Bois de l'Aurore nécessite finalement quelques dépenses complémentaires (10 K€).

La rénovation du Parc Heller donnera lieu à des premières études pour 0,4 M€.

Il est prévu d'implanter une Maison des Solidarités dans des locaux proches du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), situés rue Prosper Legouté et occupés jusqu'à présent par les services départementaux. Une 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement y est prévue pour 0,3 M€.

Enfin, la Ville maintiendra son soutien (1 M€ annuel) à Hauts de Bièvre Habitat pour la construction et la rénovation, notamment énergétique, de son parc de logements sociaux.

2.2 - Les autres acquisitions foncières et subventions d'investissement : 1,4 M€

La Ville poursuit son objectif de maîtrise foncière de la Cité Duval, avec deux acquisitions nouvelles pour 0,65 M€ de crédits.

La Ville va également acquérir au prix de 0,34 M€ les locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble construit par Hauts-de-Bièvre Habitat au 6 rue Robert Scherrer, pour les besoins de la Politique de la ville.

Afin de couvrir les dépenses relatives aux acquisitions et alignements, une enveloppe de 0,1 M€ est inscrite au budget.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Antony bénéficiera d'une subvention d'investissement de 0,2 M€ pour accompagner la poursuite de la réhabilitation, notamment énergétique, de la Résidence Renaître.

Enfin, dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), afin de permettre l'implantation d'Antraide en tant qu'Entreprise à But Emploi (EBE), une subvention d'investissement lui sera accordée (50 K€) pour aménager les locaux mis à sa disposition. Cela lui permettra d'y développer au sein du Centre Commercial Pajeaud différentes activités : une ressourcerie (La Trouvaille), une conciergerie (Le Comptoir de Pajeaud), un atelier de réparation de vélos (Le vélo sur ordonnance) et un lieu d'activités de médiation numérique et FabLab (la Station).

2-3 Les investissements récurrents : 14 M€

↳ L'entretien et la rénovation des bâtiments communaux : 6 M€

- Les bâtiments scolaires : 2,2 M€

Sont ainsi prévus les travaux suivants :

- La réfection du sol des salles de classes à l'école Edmond Blanguernon (100 K€)
- La transformation de la loge du gardien en local périscolaire à Ferdinand Buisson (52 K€)
- Dans l'élémentaire Jules Ferry, la rénovation des offices (163 K€)
- Dans la maternelle des Rabats, la reprise en sous-œuvre de son mur pignon (255 K€), la remise à niveau de ses sanitaires (20 K€)
- Des travaux de ventilation pour les logements de fonction des écoles Val de Bièvre (66 K€), Velpeau (105 K€), du Noyer Doré (60 K€) et Pajeaud (53 K€)
- La rénovation des sanitaires à l'école Velpeau (265 K€)
- L'accessibilité du groupe scolaire du Noyer Doré (113 K€)
- Dans l'école maternelle du Noyer Doré, la réfection de sa verrière (30 K€) et la création d'un auvent pour les poussettes (50 K€)
- Pour André Chénier, des travaux de reprises sur les réseaux d'eau (60 K€), le remplacement d'un monte-charge (48 K€)
- Pour André Pasquier, la réfection de sanitaires (10 K€), l'amélioration acoustique du réfectoire (50 K€)

Des enveloppes pour l'ensemble des écoles sont en outre prévues pour la rénovation de salles de classes (71 K€), de sanitaires (des travaux de sécurité (47 K€), d'accessibilité (15 K€), des travaux électriques ...

- La Petite Enfance : 0,2 M€

- Le remplacement d'électroménager dans les crèches (95 K€)
- Des travaux d'aménagements intérieurs (105 K€) répartis sur différentes structures

- Les équipements culturels : 0,2 M€

La médiathèque Anne Fontaine bénéficiera de travaux de reprise et d'assainissement (120 K€), suite à des affaissements constatés sur sa structure.

Pour le cinéma Le Sélect, sont prévus le remplacement des caissons lumineux des affiches (15 K€), et le relamping du hall (15 K€).

Les stickers en façade de la ludothèque seront en outre changés (12 K€).

- Les équipements sportifs : 0,3 M€

Les principaux travaux prévus dans les installations sportives de la Ville sont :

-Au centre Lionel Terray, des travaux d'accessibilité (65 K€), la réfection des sanitaires (21 K€)

-Au stade Georges Suant, des travaux d'accessibilité (50 K€) et des travaux sur les réseaux d'adduction d'eau (60 K€)

- Les bâtiments pour la jeunesse : 0,1 M€

Les équipements pour les jeunes poursuivront leur remise à niveau :

-Dans le centre de vacances de Kerjouanno, des études pour des sanitaires extérieurs (20 K€)

-A Samoëns, des travaux de réaménagement extérieurs (32 K€)

- Les centres de loisirs : 0,1 M€

-Des travaux d'aménagement dans le centre de loisirs Paul Roze (37 K€)

-Des travaux (40 K€) pour l'implantation de la structure du Nouveau Souffle dans l'ancienne école Dunoyer de Segonzac

- La réparation des bâtiments endommagés lors des émeutes 2023 (0,7 M€)

Suite à leurs tentatives d'incendie en 2023, la salle de quartier Mont-Blanc (382 K€) et le complexe sportif Eric Tabarly (300 K€) seront restaurés. Ils pourront ainsi retrouver leur pleine utilité dans le quartier du Noyer Doré.

- Les bâtiments administratifs et techniques : 1,1 M€

Le hall de l'Hôtel de Ville donnera lieu à des travaux d'aménagement (0,3 M€), afin de moderniser ses fonctions d'accueil du public.

Une salle de restauration et de convivialité sera aménagée (0,1 M€) dans les locaux de l'Ex-CPAM rue des Champs.

Des aménagements de bureaux (60 K€) et l'adaptation de certaines installations techniques (15 K€) sont programmés au Centre Technique Municipal.

L'étanchéité et la rénovation du parking souterrain du Parc Heller doivent être envisagées (177 K€).

Au cimetière, des études sont prévues en vue de l'aménagement de l'accueil et l'accessibilité du public (40K€).

Différents crédits d'études et travaux (54 K€) sont prévus pour le marché du centre-ville, entre le changement des volets motorisés et la réfection des évacuations d'eau.

- Les autres bâtiments et dépenses non affectées : 0,8 M€

Cette enveloppe sert surtout à prévoir des dépenses difficilement individualisables en début d'année (Travaux AdAP, contrôles techniques, électricité, chaufferies, couvertures, sécurité et moyens de secours, plomberie, achats de matériels pour la régie bâtiments ...).

- Les équipements et matériels techniques : 0,3 M€

↳ **La rénovation de la voirie : 2,1 M€**

- L'entretien courant de la voirie : 0,5 M€
- Le programme d'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) : 0,1 M€
- Le mobilier urbain : 0,2 M€
- Les travaux de génie civil dans le cadre de la vidéoprotection : 0,25 M€
- Le matériel et les équipements techniques de voirie : 0,1 M€
- Les travaux de voirie pour le compte de tiers : 0,3 M€
- Les illuminations de Noël : 0,05 M€
- Les autres dépenses (Contrôles des mâts, diagnostics, études diverses...) : 0,5 M€
- La réalisation de travaux dans le cadre du budget participatif : 0,1 M€

↳ **Les travaux et l'entretien des espaces verts : 0,6 M€**

- Les travaux divers, équipements matériels : 0,4 M€
- La réalisation de travaux dans le cadre du budget participatif : 0,2 M€

↳ **Les dépenses pour le stationnement urbain et les parkings publics : 0,3 M€**

↳ **La sécurité des bâtiments communaux : 0,3 M€**

↳ **Les équipements des services : 4,1 M€**

- Le mobilier scolaire et des centres de loisirs : 0,5 M€ intégrant les dépenses du nouveau groupe scolaire Jean Zay
- Les équipements des crèches : 0,2 M€ intégrant également celle du quartier Jean Zay
- Les équipements pour les jeunes : 0,1 M€
- Les équipements culturels : 0,2 M€
- Les équipements sportifs : 0,6 M€
- Les services administratifs : 0,6 M€
- Les autres services : 0,2 M€
- Les logiciels et équipements informatiques : 1,5 M€
- Le parc automobile : 0,2 M€ hors acquisition de véhicules électriques.

↳ **Les autres dépenses (Avances forfaitaires, annonces) : 0,5 M€**

2-4 Le financement des investissements

Ces dépenses d'investissement seront financées par :

- L'autofinancement : 15,5 M€
- Le fonds de compensation de la TVA : 5,5 M€
- La taxe d'aménagement : 1,2 M€
- Des subventions d'investissement : 12 M€

La ville dispose d'un montant important des subventions notifiées par le Département, la Région, le SIPPEREC... et non encore versées (13 M€ en reports + 4,6 M€ inscrites au budget).

- Des cessions d'actifs : 16 M€
 - Dont le premier acompte de la vente à Linkcity-Emerige du terrain du 4 avenue François Arago : 7 M€
 - Dont la vente à INLI de deux terrains à Antonypole, pour la construction de logements intermédiaires en compensation de la vente de 107 logements situés rue de Massy et dans le quartier Pajeaud, ainsi que d'un programme d'une cinquantaine de logements sociaux pour le compte de Hauts-de-Bievre Habitat : 8,4 M€
 - Et 0,6 M€ de cessions diverses

- Des recettes diverses : 1,5 M€

Soit un total de 51,7 M€

Le solde, soit 9,3 M€ par recours à l'emprunt, ce qui devrait constituer le solde net de dette sur l'exercice. L'endettement de la ville devrait donc passer de 152,7 M€ à fin 2023 à 162 M€ à fin 2024.

ANNEXES :

- N°1 : Equilibre général du budget primitif
- N°2 : Evolution du Budget primitif
- N°3 : Analyse financière – Fonctionnement et niveaux d'épargne
- N°4 : Analyse financière – Vue d'ensemble
- N°5 : Comparaison des niveaux d'épargne
- N°6 : Produits des impôts locaux et des allocations compensatrices
- N°7 : Répartition des dépenses de fonctionnement par secteurs d'activités
- N°8 : Répartition des recettes de fonctionnement
- N°9 : Répartition des dépenses d'équipement par secteurs d'activités
- N°10 : Synthèse des dépenses d'investissement prévues

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2024

ANNEXES

- N°1 : Equilibre général du budget primitif
- N°2 : Budget primitif N / Budget primitif N-1
- N°3 : Analyse financière - Niveaux d'épargne
- N°4 : Analyse financière - Vue d'ensemble
- N°5 : Epargne de gestion et taux d'épargne brute
- N°6 : Produits des impôts locaux et des allocations compensatrices
- N°7 : Dépenses réelles de fonctionnement - Présentation fonctionnelle
- N°8 : Recettes réelles de fonctionnement - Présentation fonctionnelle
- N°9 : Dépenses d'équipement brut - Présentation fonctionnelle
- N°10 : Synthèse des dépenses d'équipement

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de budget primitif s'équilibre à :

- Dont en Fonctionnement : **306 228 432,35 €**
- Dont en Investissement : **131 473 294,98 €**
- Dont en Investissement : **174 755 137,37 €**

		En €	
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
		131 473 294,98 €	131 473 294,98 €
Dont :	-Opérations réelles	114 884 506,00 €	130 387 042,00 €
	-Opérations d'ordre	16 588 788,98 €	532 000,00 €
	-Résultat de fonctionnement reporté	554 252,98 €	
		174 755 137,37 €	174 755 137,37 €
Section d'investissement			
Dont :	-Opérations réelles	93 553 854,00 €	77 497 065,02 €
	-Opérations d'ordre	25 532 000,00 €	41 588 788,98 €
	-Affectation de l'excédent de fonctionnement N-1		6 539 534,86 €
	-Restes à réaliser antérieurs	12 142 927,30 €	49 129 748,51 €
	-Résultat d'investissement reporté	43 526 356,07 €	
TOTAL DU BUDGET		306 228 432,35 €	306 228 432,35 €

BUDGET PRIMITIF 2024 / BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 2023	BP 2024	Variation
Chap. 011	Charges à caractère général	21 846 000,00	21 831 236,00	-0,1%
Chap. 012	Charges de personnel	53 000 000,00	55 500 000,00	+4,7%
Chap. 014	Atténuation de produits	2 755 000,00	2 870 000,00	+4,2%
Chap. 65	Subventions et participations	29 384 000,00	30 093 270,00	+2,4%
Chap. 66	Charges financières	1 900 000,00	4 400 000,00	+131,6%
Chap. 67	Charges exceptionnelles	146 700,00	40 000,00	-72,7%
Chap. 68	Provisions semi-budgétaires	150 000,00	150 000,00	+0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement		109 181 700,00	114 884 506,00	+5,2%
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	4 176 203,09	6 510 788,98	n.s.
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 240 000,00	10 078 000,00	n.s.
Chap. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	n.s.
Dépenses d'ordre (Fonctionnement)		14 416 203,09	16 588 788,98	n.s.
Total des dépenses de fonctionnement		123 597 903,09	131 473 294,98	n.s.

Chapitres		BP 2023	BP 2024	Variation
Chap. 013	Atténuation de charges	580 000,00	500 000,00	-13,8%
Chap. 70	Produits des services et du domaine	15 175 000,00	17 081 561,00	+12,6%
Chap. 73	Impôts et taxes	91 035 000,00	19 434 078,00	-78,7%
Chap. 731	Fiscalité locale	0,00	76 106 787,00	n.s.
Chap. 74	Dotations et subventions	11 794 000,00	12 637 725,00	+7,2%
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	2 870 000,00	4 046 891,00	+36,3%
Chap. 76	Produits financiers	430 000,00	430 000,00	+0,0%
Chap. 77	Produits exceptionnels	450 000,00	0,00	-100,0%
Chap. 78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	150 000,00	150 000,00	+0,0%
Recettes réelles de fonctionnement		122 584 000,00	130 387 042,00	+6,4%
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	514 200,00	532 000,00	n.s.
Chap. 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	n.s.
Recettes d'ordre (Fonctionnement)		514 200,00	532 000,00	n.s.
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	499 703,09	554 252,98	n.s.
Total des recettes de fonctionnement		123 597 903,09	131 473 294,98	n.s.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres		BP 2023	BP 2024	Variation
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	10 000,00	+0,0%
Chap. 13	Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	+0,0%
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	29 900 000,00	31 300 000,00	+4,7%
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	8 548 000,00	7 925 409,00	-7,3%
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	1 400 000,00	1 250 000,00	-10,7%
Chap. 21	Immobilisations corporelles	29 435 000,00	43 297 060,00	+47,1%
Chap. 23	Immobilisations en cours	16 501 000,00	8 521 385,00	-48,4%
Chap. 26	Participations et créances	0,00	0,00	n.s.
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000 000,00	+99900,0%
Chap. 45.	Travaux pour comptes de tiers	60 000,00	200 000,00	+233,3%
Dépenses réelles d'investissement		85 905 000,00	93 553 854,00	+8,9%
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	514 200,00	532 000,00	n.s.
Chap. 041	Opérations patrimoniales	45 000 000,00	25 000 000,00	n.s.
Dépenses d'ordre (Investissement)		45 514 200,00	25 532 000,00	n.s.
Restes à réaliser en dépenses (N-1)		11 657 265,29	12 142 927,30	+4,2%
Chap. 001	Résultat d'investissement reporté	36 589 606,97	43 526 356,07	n.s.
Total des dépenses d'investissement		179 666 072,26	174 755 137,37	n.s.

Chapitres		BP 2023	BP 2024	Variation
Chap. 024	Produits des cessions d'immobilisations	125 000,00	15 962 116,00	+12669,7%
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf affectation)	6 040 000,00	6 659 000,00	+10,2%
Chap. 13	Subventions d'investissement	11 360 477,00	4 632 257,00	-59,2%
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	53 519 019,91	49 043 692,02	-8,4%
Chap. 21	Immobilisations corporelles	487 500,00	0,00	-100,0%
Chap. 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	n.s.
Chap. 27	Immobilisations financières	411 000,00	1 000 000,00	+143,3%
Chap. 45.	Travaux pour comptes de tiers	60 000,00	200 000,00	+233,3%
Recettes réelles d'investissement		72 002 996,91	77 497 065,02	+7,6%
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	4 176 203,09	6 510 788,98	n.s.
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 240 000,00	10 078 000,00	n.s.
Chap. 041	Opérations patrimoniales	45 000 000,00	25 000 000,00	n.s.
Recettes d'ordre (Investissement)		59 416 203,09	41 588 788,98	n.s.
Restes à réaliser en Recettes (N-1)		43 073 684,54	49 129 748,51	+14,1%
c/ 1068	Affectation du résultat de fonctionnement N-1	5 173 187,72	6 539 534,86	n.s.
Total des recettes d'investissement		179 666 072,26	174 755 137,37	n.s.

ANALYSE FINANCIÈRE : FONCTIONNEMENT ET NIVEAUX D'ÉPARGNE

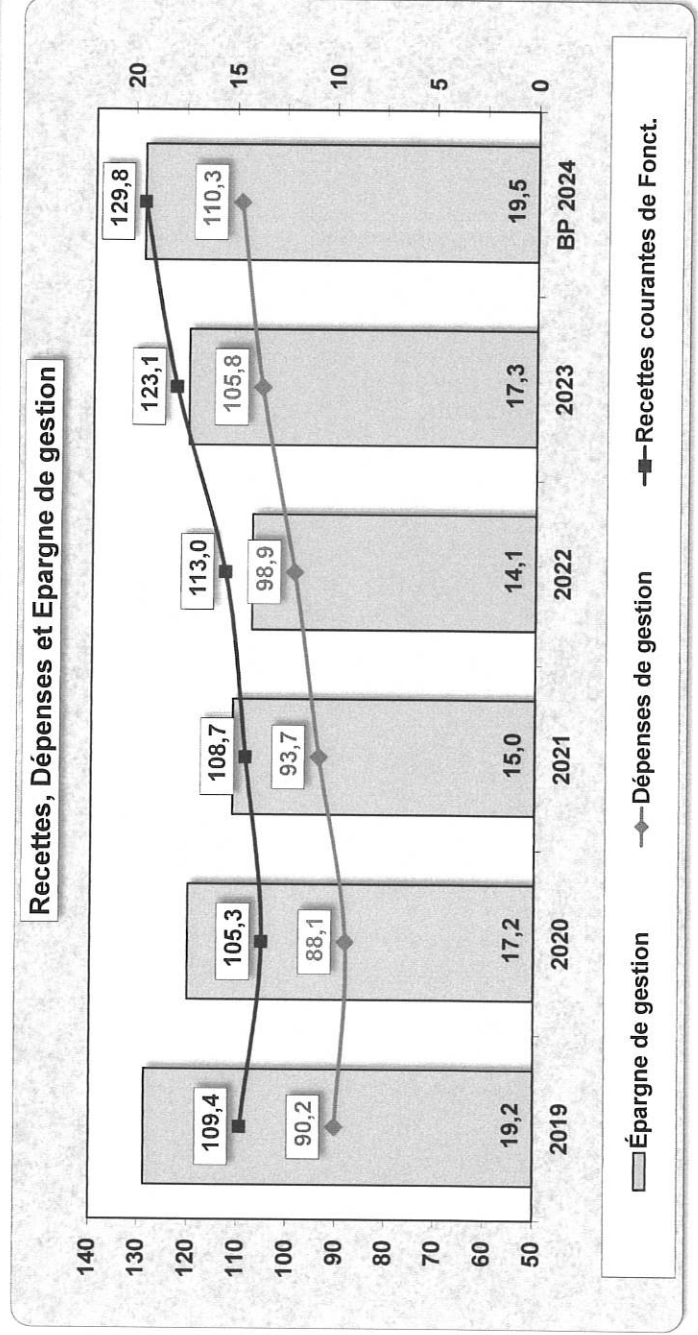
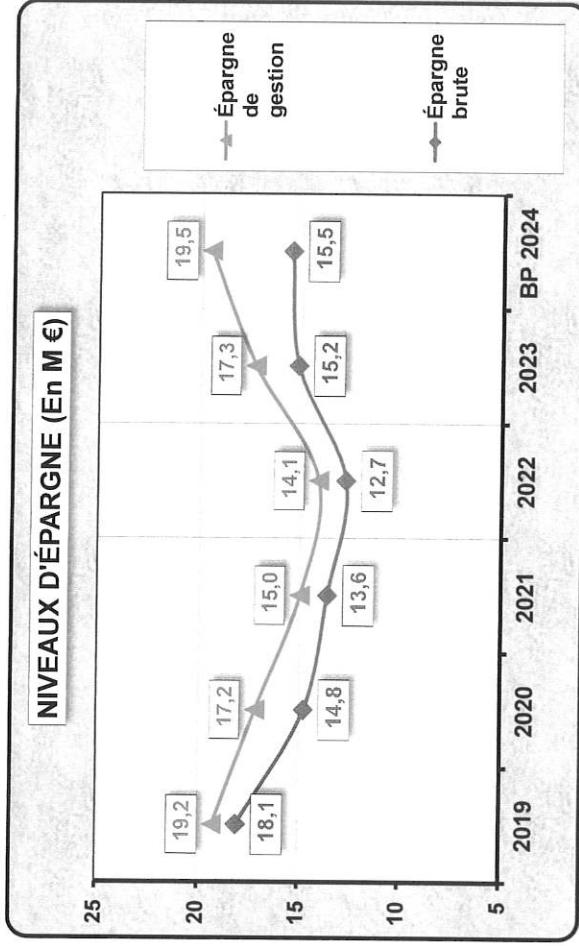
	En milliers d'€				Variation annuelle			Evol. Moyenne	BP 2024	Variation	
	2019	2020	2021	2022	2023	2020	2021				2022
DÉPENSES DE GESTION "COMMUNALES"	68 008	65 844	70 911	75 287	80 918	-3,2%	+7,7%	+6,2%	+7,5%	84 648	+4,6%
Charges générales (Chap. 011)	16 722	15 171	16 319	18 126	21 504	-9,3%	+7,6%	+11,1%	+18,6%	21 831	+1,5%
Frais de personnel (Chap. 012)	45 222	44 925	48 166	50 665	52 343	-0,7%	+7,2%	+5,2%	+3,3%	55 500	+6,0%
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	6 064	5 749	6 427	6 497	7 072	-5,2%	+11,8%	+1,1%	+8,8%	7 317	+3,5%
DÉPENSES DE GESTION "EXTRA-COMMUNALES"	22 164	22 245	22 834	23 624	24 890					25 646	
Péréquations (FPIC & FSRIF)	2 570	2 535	2 633	2 819	2 916					2 870	
Fonds de Comp. aux Charges Territoriales (FCCT)	19 594	19 710	20 200	20 805	21 974					22 776	
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION	90 172	88 089	93 745	98 912	105 808					110 295	
RECETTES COURANTES "COMMUNALES"	109 416	105 252	108 723	112 985	123 076	-3,8%	+3,3%	+3,9%	+8,9%	129 807	+5,5%
Impôts locaux communaux	54 083	55 638	57 426	59 609	67 073	+2,9%	+3,2%	+3,8%	+12,5%	71 521	+6,6%
Attribution de compensation	19 434	19 434	19 434	19 434	19 434	+0,0%	+0,0%	+0,0%	+0,0%	19 434	+0,0%
Autres recettes fiscales (Chap. 73)	6 678	5 164	6 409	6 172	5 742	-22,7%	+24,1%	-3,7%	-7,0%	4 586	-20,1%
Dotation globale de fonct.	6 493	6 259	6 008	5 607	5 619	-3,6%	-4,0%	-6,7%	+0,2%	5 620	+0,0%
Allocations de compensation (Chap. 74)	1 295	1 350	1 557	768	707	+4,2%	+15,3%	-50,7%	-7,9%	733	+3,6%
Subventions (Chap. 74)	5 668	6 918	5 356	5 075	5 801	+22,1%	-22,6%	-5,2%	+14,3%	6 285	+8,3%
Produits des services (Chap. 70 & 75)	15 266	10 094	12 142	15 764	18 226	-33,9%	+20,3%	+29,8%	+15,6%	21 128	+15,9%
Atténuations de charges (Chap. 013)	499	394	392	556	473	-21,1%	-0,7%	+41,9%	-14,9%	500	+5,7%
ÉPARGNE DE GESTION	19 244	17 163	14 978	14 074	17 268	-1,1%	-13%	-6%	+23%	19 513	
Résultat financier	-1 906	-1 988	-1 544	-1 263	-2 442	-4,3%	+22,3%	+18,2%	-93,3%	-3 970	
Résultat exceptionnel	+727	-411	+172	-86	+325					-40	
Produits de cessions	274	264	1 316	363	18					0	
ÉPARGNE BRUTE (Avec Cessions)	18 339	15 028	14 921	13 087	15 169	-18%	-1%	-12%	+16%	15 503	
ÉPARGNE BRUTE (Hors Cessions)	18 065	14 764	13 605	12 725	15 151	-18%	-8%	-6%	+19%	15 503	
Remb. en capital (hors RA)	13 525	13 479	14 090	14 775	14 676	-0,3%	+4,5%	+4,9%	-0,7%	16 000	
ÉPARGNE NETTE (Avec Cessions)	4 814	1 549	831	-1 688	493	-68%	-46%	-303%	-129%	-497	
ÉPARGNE NETTE (Hors Cessions)	4 540	1 285	-485	-2 050	474	-72%	-138%	+322%	-123%	-497	
ENCOURS DE DETTE	118 670	116 191	116 667	125 692	152 715	-2,1%	+0,4%	+7,7%	+21,5%	152 715	
Encours / Épargne Brute avec cessions (en Nb d'années)	6,5	7,7	7,8	9,6	10,1					9,9	
Encours / Épargne Brute hors cessions (en Nb d'années)	6,6	7,9	8,6	9,9	10,1					9,9	

ANALYSE FINANCIÈRE : VUE D'ENSEMBLE

En milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	Var. en %
Dépenses de gestion	90 172	88 089	93 745	98 912	105 808	110 295	+4,2%
Recettes courantes de Fonct.	109 416	105 252	108 723	112 985	123 076	129 807	+5,5%
ÉPARGNE DE GESTION	19 244	17 163	14 978	14 074	17 268	19 513	+13,0%
Résultat financier	-1 906	-1 988	-1 544	-1 263	-2 442	-3 970	
Résultat exceptionnel	+727	-411	+172	-86	+325	-40	
Produits de cession	274	264	1 316	363	18	0	
ÉPARGNE BRUTE (Hors Cessions)	18 065	14 764	13 605	12 725	15 151	15 503	+2,3%
Dépenses d'invest. à financer *	52 160	36 372	48 343	56 986	81 373	78 254	-3,8%
Dépenses d'équipement	31 406	21 121	34 153	42 157	62 665	60 994	-2,7%
Travaux pour compte de tiers	391	61	90	53	0	200	n.s.
Autres dépenses	6 837	1 712	9	1	4 032	1 060	/
Amortissement de la dette	13 525	13 479	14 090	14 775	14 676	16 000	+9,0%
Ressources *	44 861	34 627	42 118	55 254	75 857	77 700	+2,4%
Dotations	11 781	5 727	8 391	5 120	5 053	6 659	+31,8%
Subventions	3 218	2 169	5 125	13 163	11 151	4 632	-58,5%
Travaux pour compte de tiers	410	245	76	43	0	200	n.s.
Autres recettes	1 112	458	40	41	2 784	1 000	/
Produits de cession	274	264	1 316	363	18	15 962	+86537,6%
Emprunts	10 000	11 000	13 566	23 800	41 700	33 744	n.s.
Épargne brute	18 065	14 764	13 605	12 725	15 151	15 503	+2,3%
* Hors opérations comptables (Résultats reportés, restes à réaliser, opérations d'ordre ...)							
Endettement	118 670	116 191	116 667	125 692	152 715	152 715	

COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE

En Millions d'€	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Dépenses de gestion	90,2	88,1	93,7	98,9	105,8	110,3
Recettes courantes de Fonct.	109,4	105,3	108,7	113,0	123,1	129,8
Épargne de gestion	19,2	17,2	15,0	14,1	17,3	19,5
Épargne brute	18,1	14,8	13,6	12,7	15,2	15,5



PRODUITS DE FISCALITÉ (Produits des impôts locaux)

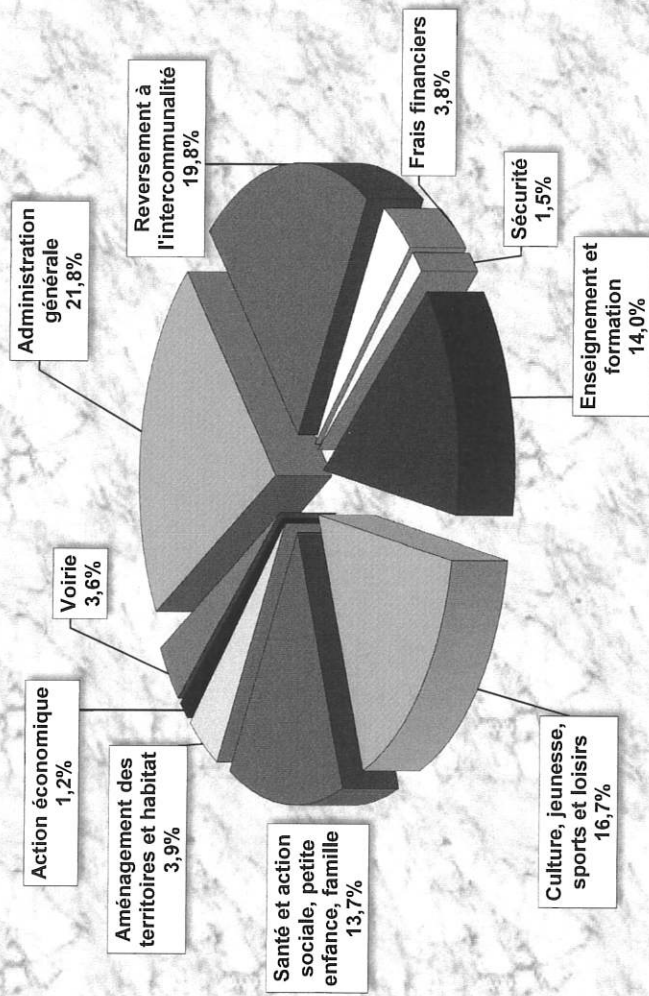
En €

Bases notifiées et prévisionnelles *	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Foncier Bâti	138 042 175	142 334 514	142 675 752	148 326 531	159 724 972	166 803 000
Foncier Non Bâti	355 998	346 627	336 619	334 807	394 160	386 000
Habitation	152 848 619	157 036 621	6 587 997	6 502 166	10 881 149	9 200 000
Bases totales	291 246 792	299 717 762	149 600 368	155 163 504	171 000 281	176 389 000
Variation en %	+116,4%	+2,9%	-50,1%	+3,7%	+10,2%	+3,2%

*Bases définitives (Etat 1288M) jusqu'à N-1. Etat 1259M) pour l'année en cours

Taux de taxe foncière bâtie							
Part communale	18,72%	18,72%	25,80%	25,80%	27,09%	27,90%	
Part intercommunale	17,42%	17,42%	17,42%	17,42%			
Part départementale	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%			
Taux de taxe foncière non bâtie							
Part communale	18,67%	18,67%	18,67%	18,67%	19,60%	20,19%	
Part intercommunale	16,82%	16,82%	16,82%	16,82%			
Part départementale	1,85%	1,85%	1,85%	1,85%			
Taux de taxe d'habitation							
Part communale	18,27%	18,27%	0,00%	0,00%	19,18%	19,76%	
Part intercommunale	11,40%	11,40%					
Part départementale	6,87%	6,87%					
Produit de la taxe foncière bâtie							
	25 841 495	26 645 021	36 810 344	38 268 245	43 269 495	46 538 037	
Produit de la taxe foncière non bâtie							
	66 465	64 715	62 847	62 508	77 255	77 933	
Produit de la taxe d'habitation							
	27 925 443	28 690 591	0	0	2 087 004	1 817 920	
Produit de la majoration du taux TH							
	0	0	0	0	0	446 707	
Produit fiscal	53 833 403	55 400 327	36 873 191	38 330 753	45 433 754	48 880 597	
Allocations compensatrices de TH (Intégrées au produit fiscal en 2021 et 2022)							
	1 104 471		1 104 471	1 244 550	0	0	
Versement au titre du coefficient correcteur :							
	19 281 988		19 281 988	20 096 643	21 643 792	22 639 948	
Produit fiscal (Hors rôles particuliers) :							
	53 833 403	55 400 327	57 259 650	59 671 946	67 077 546	71 520 545	
Variation :	+3,1%	+2,9%	+3,4%	+4,2%	+12,4%	+6,6%	
Allocations compensatrices de taxes foncières							
	109 752	37 320	525 961	611 145	525 678	575 065	
Allocations compensatrices de taxe d'habitation							
	1 089 679	1 161 804	0	0	0	0	
Total des impôts locaux							
	55 032 834	56 599 451	57 785 611	60 283 091	67 603 224	72 095 610	
Variation :	+3,2%	+2,8%	+2,1%	+4,3%	+12,1%	+6,6%	

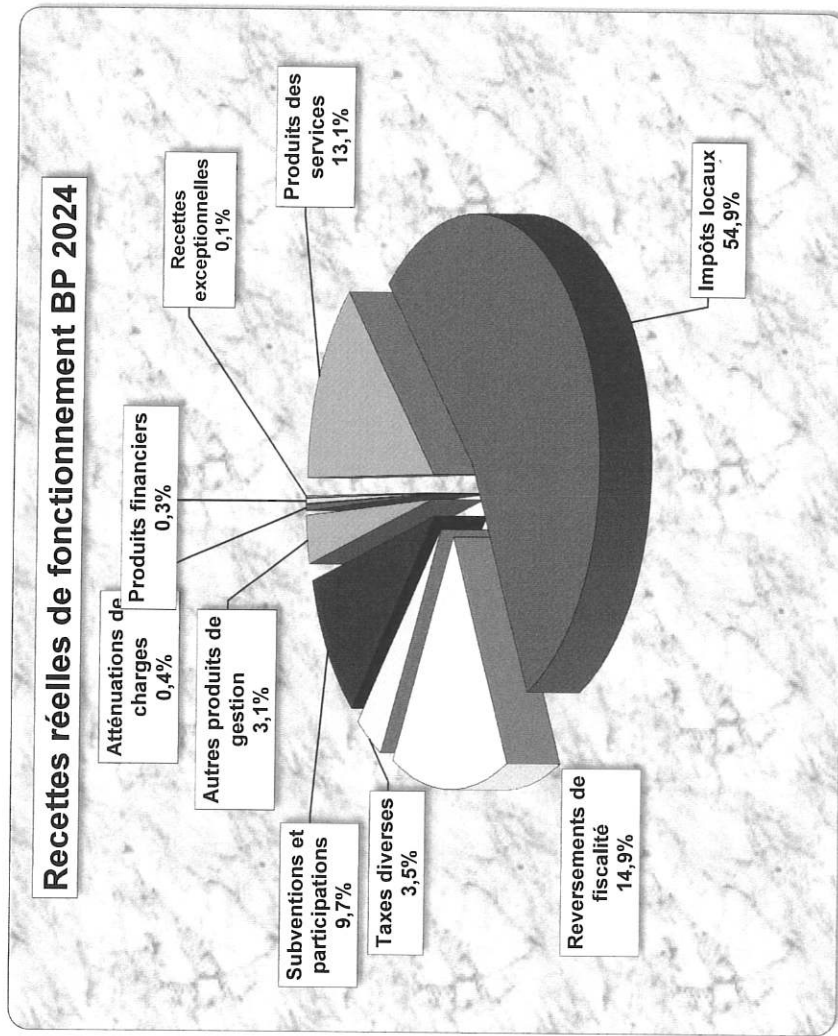
Dépenses réelles de fonctionnement BP 2024



	Dépenses réelles de Fonctionnement en €		En %
Fonct. 0	Administration générale	25 010 488	21,8%
Fonct. 0	Reversement à l'intercommunalité	22 776 413	19,8%
Fonct. 0	Frais financiers	4 400 000	3,8%
Fonct. 1	Sécurité	1 713 100	1,5%
Fonct. 2	Enseignement et formation	16 107 571	14,0%
Fonct. 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	19 162 207	16,7%
Fonct. 4	Santé et action sociale, petite enfance, famille	15 740 421	13,7%
Fonct. 5-7	Aménagement des territoires et habitat	4 494 171	3,9%
Fonct. 6	Action économique	1 350 420	1,2%
Fonct. 8	Voirie	4 129 715	3,6%
	Total	114 884 506	100%

Par simplification, cette présentation graphique n'intègre pas les opérations d'ordre ni les résultats antérieurs reportés, qui correspondent à des flux strictement comptables.

Recettes réelles de Fonctionnement en €		En %
Produits des services	17 081 561	13,1%
Impôts locaux	71 520 545	54,9%
Reversements de fiscalité	19 434 078	14,9%
Taxes diverses	4 586 242	3,5%
Subventions et participations	12 637 725	9,7%
Autres produits de gestion	4 046 891	3,1%
Atténuations de charges	500 000	0,4%
Produits financiers	430 000	0,3%
Recettes exceptionnelles	150 000	0,1%
Total des recettes communales	130 387 042	100%

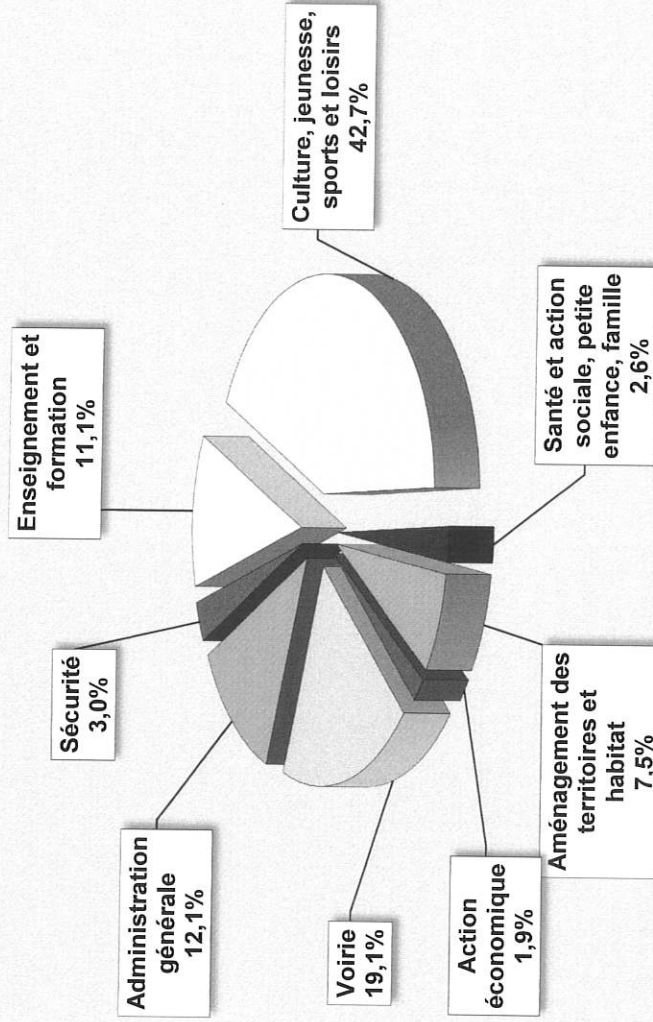


Par simplification, cette présentation graphique n'intègre pas les opérations d'ordre ni les résultats antérieurs reportés, qui correspondent à des flux strictement comptables.

En €

Dépenses d'équipement BP 2024

Dépenses d'équipement* (hors restes à réaliser)		En %
Fonct. 0	Administration générale	7 356 026 12,1%
Fonct. 1	Sécurité	1 810 100 3,0%
Fonct. 2	Enseignement et formation	6 784 350 11,1%
Fonct. 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	26 065 992 42,7%
Fonct. 4	Santé et action sociale, petite enfance, famille	1 611 184 2,6%
Fonct. 5-7	Aménagement des territoires et habitat	4 588 205 7,5%
Fonct. 6	Action économique	1 142 930 1,9%
Fonct. 8	Voirie	11 635 067 19,1%
Total		60 993 854 100%



BUDGET PRIMITIF 2024

Synthèse des dépenses d'équipement

		Montants
En €	Total Général	60 993 854
Centre-Ville		
	Parking du Marché	7 071 456
	Centre-Ville (Rue Mounié / Rue de l'Eglise)	1 860 456
		5 211 000
Quartier Jean Zay		
	Ecole	355 870
	Crèche	145 380
	Parking	1 355 275
	Médiathèque	3 673 000
	Aménagement des espaces publics	640 705
	Rue Galliéni	350 000
Quartier Pajeaud		
	Solde de la fosse de plongée	3 096 030
	Travaux (Malfaçons de la fosse de plongée)	2 500 000
		596 030
Quartier Antonypole		
	Etudes d'aménagement	1 835 830
	Nouveau Centre Malraux	935 830
		900 000
Transition énergétique		
	Eclairage public	5 635 356
	Verdissement du parc automobile	700 000
	Photovoltaïque	480 000
	Pompes à chaleur	600 000
	Gestion technique des bâtiments	800 000
	Rénovation thermique des bâtiments	704 500
	Stores dans les écoles	687 856
	Circulations douces	1 000 000
	Cours d'écoles	140 000
	Verdissement des espaces publics	303 000
		220 000
Acquisition des installations de l'US Métro		
		16 500 000
Reconstruction de l'école Anatole France		
	Ecole provisoire	1 470 000
	Nouvelle école	750 000
		720 000
Autres projets		
	Nouveau poste de Police municipale	3 493 000
	Vestiaires Velpeau	660 000
	Vidéoprotection	267 000
	Maison médicale rue de l'Abbaye	836 000
	Maison des solidarités rue Prosper Legouté	20 000
	Subventions à Hauts de Bièvre Habitat	300 000
	Rénovation du Bois de l'Aurore	1 000 000
	Restructuration du Parc Heller	10 000
		400 000
Grands projets		45 621 902

BUDGET PRIMITIF 2024

Synthèse des dépenses d'équipement

	Montants
Acquisitions immobilières et frais	1 121 000
Subvention d'investissement au CCAS	200 000
Subvention d'investissement (Projet TZCLD)	50 000
Autres dépenses	1 371 000
Bâtiments communaux	5 985 900
Scolaires	2 181 100
Sportifs	300 000
Réparations suite aux émeutes 2023	681 500
Petite Enfance	247 000
Centres de loisir	119 000
Jeunesse	90 000
Culturels	197 300
Administratifs	1 057 000
Dépenses non affectées (chauffage, électricité, plomberie, réparations, régie ...)	788 000
Matériels techniques, travaux par la régie	275 000
Autres	50 000
Voirie	2 078 800
Bail d'entretien	500 000
Accessibilité PMR	100 000
Mobilier urbain	200 000
Génie civil pour la vidéoprotection	250 000
Matériels et autres	106 800
Travaux pour compte de tiers	300 000
Illuminations de Noël	50 000
Passerelle des Baconnets	95 000
Solde des travaux pour l'avenue Lavoisier	41 000
Contrôle des mats, études, géoréférencement ...	321 000
Budget participatif	115 000
Espaces verts	640 000
Etudes, équipements divers	445 000
Budget participatif	195 000
Stationnement	338 000
Sécurité des bâtiments communaux	306 000
Informatique	1 500 000
Equipements des services	2 652 252
Autres (Etudes, avances ...)	500 000
Investissements récurrents	14 000 952

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 29 Mars 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, M. BENSABAT, Mme HUARD, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. AIT-OUARAZ	Mme SCHLIENGER	à M. SENANT
Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS	M. KALONJI	à Mme BERTHIER
Mme ENAME	à M. PASSERON	M. FOYER	à Mme EL MEZOUE
Mme GALLI	à Mme PHAM-PINGAL	M. PARISIS	à Mme REMY-LARGEAU
M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU	M. DECROP	à Mme GODEFROY
Mme SIMON	à M. COURDESSES		

M. COURDESSES est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

41 voix POUR
08 voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2024 ;

VU le projet de budget primitif 2024 ;

ENTENDU le rapport présenté par le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve les prévisions budgétaires présentées par le rapporteur chapitre par chapitre.

ARTICLE 2 : Approuve la balance générale du budget primitif de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 %, taux maximal autorisé, des dépenses réelles de chacune des sections.

ARTICLE 4 : Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Handwritten signature]